



INFORMATION

Elections 2026 des représentants des locataires

Tous les 4 ans, il est demandé aux locataires de choisir 2 représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de la SAGEM.

Les représentants sont là pour vous aider, défendre vos droits et sont présent dans les instances (Conseil d'administration, Commission d'attribution, ...) pour défendre les locataires.

Ils prennent ainsi part à des décisions qui portent sur les sujets clés de votre vie quotidienne comme la rénovation et l'entretien des parties communes, l'amélioration de votre cadre de vie (réparations d'ascenseurs, création d'espaces verts...), la réduction des nuisances, la sécurité...

Élire ses représentants, c'est voter utile pour une personne qui vit dans votre immeuble ou votre quartier et qui connaît les besoins des locataires et de la collectivité.

Voter pour les représentants des locataires :

Je peux voter si je suis titulaire d'un bail de location d'un logement Hlm (un vote par logement) depuis au moins 6 semaines avant la date de l'élection.

Je peux voter du 3 novembre au 20 novembre 2026 : vous recevrez le matériel de vote à partir du 30 octobre 2026.

Je vote par correspondance : il suffit de renvoyer le bulletin dans l'enveloppe préaffranchie.

OU

Je vote par internet : je me connecte sur la plateforme dédiée et j'exprime mon vote.

Un espace sur le site internet de la SAGEM est consacré aux élections des représentants des locataires : vous pourrez y retrouver des informations pratiques sur le déroulement des élections et consulter les différentes listes de candidats.

www.sagem-lagarde.com
Rubrique « vous êtes locataire »

